

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP/.../F/2024-2025
POUR LE MARCHÉ A COMMANDE DE FOURNITURE DES REACTIFS ET
CONSOMMABLES DE LABORATOIRE ET DU PETIT MATERIEL DESTINES A
L'HOPITAL MILITAIRE DE KAMENGE(HMK)**

Date de publication : 27 / 08 / 2024

Date d'ouverture des offres : 17 / 09 / 2024

1. Objet du marché

L'Hôpital Militaire de Kamenge invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la fourniture des réactifs et consommables de laboratoire et du petit matériel destinés à l'Hôpital Militaire de Kamenge (HMK) dont les spécifications techniques sont reprises dans le Présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement du marché

Le marché sera financé sur les fonds propres de l'Hôpital Militaire de Kamenge, exercice 2024-2025.

3. Type de marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert (AOO) tel que défini aux articles 37, 78 et 79 du Code des Marchés Publics en vigueur. Nonobstant, l'HMK se réserve le droit de ne pas commander tel ou tel autre item et d'arrêter le marché à n'importe quelle étape.

4. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à tous les soumissionnaires possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'inéligibilité telles que prévues par le Code des Marchés Publics du Burundi dans ses articles 153 et 161.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être gratuitement consulté au Secrétariat de la Direction Générale de l'Hôpital Militaire de Kamenge, tous les jours ouvrables de 8h00 à 15h00, Heure locale (GMT + 2) aux adresses ci-après : Quartier Mutanga I, Boulevard Mwezi GISABO, BP 5117 Bujumbura-Burundi, Tél : +257 22232844, site : hmkamenge.bi.

Le DAO pourra être obtenu à ladite Direction Générale sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de cent mille francs Burundais (100.000FBU) non remboursable, dont la moitié sera versé sur le compte n°C10419/CC10312/01103842301 ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de l'Hôpital Militaire de KAMENGE et l'autre moitié sur le compte n° C10419/CC10003/01103842301 ouvert à la

BRB au nom de l'OBR. Le bordereau de versement fait partie des pièces constitutives de l'offre.

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit et moyennant accusé de réception à la personne Responsable des Marchés Publics de l'HMK.

6. Garantie (Caution) de soumission

La garantie de soumission exigée est fixée à SIX millions francs Burundais (6.000.000BIF).

Cette garantie devra être délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en Annexe III. Son absence est la cause du rejet lors de l'analyse des offres.

7. Présentation de l'offre

Les offres sous plis fermés sont placées dans deux enveloppes séparées et cachetées. L'une des deux enveloppes renferme l'offre technique et l'autre enveloppe renferme l'offre financière. Ces deux enveloppes sont ensuite placées dans une enveloppe extérieure et doit comporter l'adresse de l'Autorité contractante indiquée dans l'Avis d'Appel d'Offres et la mention apparente suivante :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP/...7...7 /F/2024-2025 POUR LE MARCHE A COMMANDE DE FOURNITURE DES REACTIFS ET CONSOMMABLES DE LABORATOIRE, ET DU PETIT MATERIEL MEDICAL DESTINES A L' HOPITAL MILITAIRE DE KAMENGE (HMK) ».

Avec mention que l'enveloppe ne doit pas être ouverte avant la séance d'ouverture des offres. « **A n'ouvrir qu'en séance publique du 17 /...9 / 2024 à 08H30** »

Les offres sont à présenter en langue française et établies en 4 exemplaires dont un (1) original et trois(3) copies.

Les offres devront être soumises à Direction Générale du HMK à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 17 /...9 / 2024 à 08H00, heure locale. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

8. Délai d'engagement et de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres qui sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendriers à compter de la date d'ouverture des offres pour toutes les commandes. L'autorité contractante se réserve le droit de solliciter une seule fois une prolongation du délai de validité des offres.

Les prix unitaires de l'offre seront réputés fermes et définitifs pour toute la durée du Marche, soit un (1) an à compter de la date de notification du Marche.

9. Date limite de dépôt

Toutes les offres doivent être déposées au secrétariat de la Direction Générale de l'HMK au plus tard le 17 /...9 / 2024 à 08H00. Toute offre déposée après l'heure et la date limites ne sera pas prise en considération.

10. Séance d'ouverture

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture et d'un représentant de la DNCMP conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code Burundais des Marchés Publics, dans l'une des salles de réunions de l'HMK en date du 17/09/2024 à 8H30.

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP).

11. Délais et lieu d'exécution

Le délai d'exécution pour la première commande se fera au plus tard le 30^{ème} jour calendrier à compter de la date de la notification définitive du marché.

Les autres livraisons seront effectuées conformément au calendrier fixe sans toutefois dépasser le délai convenu dans la lettre de commande.

Les fournitures seront réceptionnées, pour chaque commande, par une commission de réception dans les magasins de l'Hôpital Militaire de Kamenge.

12. Monnaie de l'offre

Tous les soumissionnaires doivent présenter leurs prix de l'offre en monnaie locale.

Les prix restent fermes, non révisables et non actualisables.

13. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification sont : la conformité de l'offre technique, l'offre la moins disant dont le soumissionnaire a été qualifié, le délai de livraison plus courte ainsi que le délai de péremption plus long ou la période de garantie plus longue.

14. Réception des fournitures

La Direction générale de l'Hôpital Militaire de Kamenge mettra en place une commission de réception qui sera chargée de la vérification de la conformité des livraisons aux items tels que spécifiés dans le contrat.

Chaque réception sera sanctionnée par un procès-verbal détaillant le qualitatif et le quantitatif des fournitures. La DNCMP pourra être représentée à cette séance.

15. Renseignements

Toute demande de renseignement doit parvenir par écrit à la Direction Générale de l'Hôpital Militaire de Kamenge au plus tard 5 jours avant la date d'ouverture des offres.

16. Documents constituant l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

a). Offre technique:

1. La preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offres portant le numéro du marché ;
2. Une caution de soumission sous forme de garantie bancaire délivrée par une banque agréée et établie au Burundi, rédigée selon le modèle en annexe III

3. L'acte d'engagement rédigé selon le modèle en annexe IV.
4. L'autorisation d'exercice comme fabricant ou comme Etablissement de Vente en gros des produits pharmaceutiques et/ou de laboratoire délivrée par le Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le SIDA ;
5. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes valide délivrée en original par l'Office Burundais des Recettes (O.B.R.) ;
6. L'attestation originale de non redevabilité délivrée par l'Institut National de Sécurité Sociale (I.N.S.S.) en cours de validité ;
7. Une attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce qui date au plus de trois (3) mois ;
8. Le Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) ;
9. Copie du registre de commerce ,
10. L'adresse fixe connue du soumissionnaire ;
11. Les caractéristiques techniques, Fiche technique
12. Status de la société

b) Offre financière :

1. Un acte de soumission suivant le modèle en annexe du DAO ;
2. Un bordereau des prix unitaires rédigé suivant le cadre du bordereau des prix unitaires en annexe au DAO ;
3. Le délai d'exécution ;
4. Le délai de péremption d'au moins 12 mois pour les réactifs et les consommables.

N.B : L'absence ou la non-conformité d'un de ces éléments ci-haut spécifiés peut entraîner automatiquement le rejet de l'Offre lors de l'analyse conformément au Code de Marchés Publics (article 183).

Fait à Bujumbura, le 22 / 08 / 2024

La Personne Responsable des Marchés
Publics à l'Hôpital Militaire de Kamenge

Dr Marc NIMBURANIRA

Général de Brigade

